

C

CAUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARCHITECTURE - URBANISME - ENVIRONNEMENT



54

Meurthe-et-Moselle

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



***L'architecture est une expression de la culture.
La création architecturale, la qualité des constructions,
leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
le respect des paysages naturels ou urbains
ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public.***



Extrait de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977- Article 1

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le CAUE a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Il a pour missions de :

- **conseiller** les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement,
- **former** les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie,
- **informer et sensibiliser** le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

40 ANS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE est mis en place en 1980 par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et le Préfet. Il est présidé par un élu et exerce des missions de service public.

Son statut associatif (fixé par décret n°78-172 du 9 février 1978) en fait un organisme autonome financé par : la part départementale de la taxe d'aménagement assise sur les permis de construire, les participations des communes et leurs groupements, les cotisations de ses adhérents, des contributions diverses publiques et privées.

Le CAUE est une association gérée par un conseil d'administration qui délibère sur le programme d'action et sur le budget.





UNE EXPERTISE A VOS CÔTÉS

Le CAUE se tient à votre disposition pour :

- vous informer et vous accompagner dans le processus complexe des procédures d'aménagement et de construction,
- renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de la responsabilité de maître d'ouvrage,
- vous aider à évaluer la pertinence d'une initiative,
- vous aider à recruter le professionnel le plus adapté (AMO, architecte, paysagiste, bureau d'étude...).

Quand avoir recours au CAUE ?

Le plus en amont possible de vos projets afin de vous assister dans votre réflexion préalable.

Pourquoi faire appel au CAUE ?

Le conseil du CAUE se place hors de tout acte marchand, il est délivré en toute indépendance. Il est financé par la taxe d'aménagement.

NOS CHAMPS DE COMPÉTENCES

Réflexion à l'échelle communale et intercommunale (PLU, PLUi, projet de territoire, plan de paysage...)

Bâtiments (isolation thermique, mise en accessibilité, salle polyvalente, école, transformation en locatif...),
espaces publics (traverse, place, cheminement...)

habitat (nouveau quartier, habitat senior...), **patrimoine** (lavoir ou encore mur de pierres sèches à restaurer...),

végétalisation (confort d'été, végétalisation de cimetière, stratégie de fleurissement durable...).



ADHÉRER AU CAUE, C'EST :

- **soutenir le CAUE** dans sa mission de promotion de la qualité architecturale, paysagère et environnementale,
- **participer activement à la vie de l'association** en devenant membre de l'assemblée générale,
- **être accompagné en amont et dans le suivi de vos projets** en architecture, urbanisme, énergie / qualité de la construction et paysage,
- **accéder aux ressources documentaires** (archives des conseils dispensés, fonds photographique...), véritable mémoire des territoires depuis près de 40 ans,
- **être informé et invité** à toutes les manifestations organisées par le CAUE (visites, voyages d'étude, conférences, formation...),
- **être destinataire de toutes nos publications gratuites.**

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



MARC VERDIER
Directeur
Architecte-Urbaniste



MARIE-CHRISTINE RICHARD
Responsable administrative



CATHERINE RUTH
Architecte-conseillère
Directrice du pôle conseil territoires
NANCY COURONNE



LUC BONACCINI
Architecte-conseiller
LUNEVILLOIS



RÉGIS JANOVEC
Architecte-conseiller
PAYS HAUT



CAMILLE LAMELLIERE
Architecte-conseillère
TERRES DE LORRAINE



RÉGIS WOJCIECHOWSKI
Architecte-conseiller
TERRES DE LORRAINE



VIRGINIE WATIER
Architecte-conseillère
VAL DE LORRAINE



MATTHIEU HUSSON
Paysagiste-conseiller



AUDREY BRANTONNE
Architecte
chargée de mission bourg-centres



ÉMILIE DEDENON
Chargée de mission paysage
et animations



MAXIME LOCKS
Chargé de mission énergie,
qualité de la construction



BÉNÉDICTE MENISSIER
Géographe,
responsable du fonds photographique



**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement**

48 Esplanade Jacques Baudot
rue du Sergent Blandan - CO 90019
54035 NANCY CEDEX

03 83 94 51 78 - caue@caue54.departement54.fr
caue54.fr / retrouvez-nous sur Facebook